

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 août 2009.

Différents sujets faisaient l'objet de ce conseil municipal :

1. aménagement du centre ville ;
2. information sur le rapport d'activité de Chambéry métropole ;
3. versement de subventions aux associations ;
4. questions diverses.

1. aménagement du centre ville.

Présentation de l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre BABYLONE/GINGER.

La délibération proposée se fait dans la suite logique des discussions engagées lors du conseil municipal précédent. Il s'agit de recadrer la procédure d'aménagement du centre ville en allongeant la période à 17 années (au lieu de 5) et en lui donnant une perspective financière : 600 000 euros en moyenne annuelle (hors taxes et honoraires des cabinets).

La reprise de ce dossier a été permise grâce aux propositions de notre groupe qui ont permis de lever certains blocages et de réaliser des économies substantielles.

A l'occasion du débat, différentes interventions (dont les nôtres) ont permis de faire ressortir le fait que le temps long, n'est pas une contrainte dans le sens où l'on peut faire plus vite si des moyens supplémentaires sont dégagés.

Ceci nous a permis d'engager des discussions sur les aspects financiers. Les recettes du Casino s'avèreraient plus importantes que prévues. Nous remarquons une nouvelle fois qu'il faut éviter que le budget de notre commune soit trop dépendant des aléas conjoncturels des recettes du Casino et proposons que ce sujet fasse l'objet de prochaines réunions de la commission des finances. Nous insistons sur le fait que le Casino doit être attractif : aussi nous interrogeons sur le fait que les bassins en face du Casino ne soient pas en fonctionnement ; il est répondu qu'il s'agit d'un problème de calcaire qui dégrade les pompes, ce qui nécessite différentes opérations techniques. Face à ce problème nous proposons que l'eau des bassins soit moins chargée en calcaire : un système d'adoucissement de l'eau, voire –mieux encore- utilisation d'eau pluviale ?

Nous joignons nos voix à celle de la majorité municipale pour adopter l'avenant.

En effet, nos propositions sont mieux écoutées sur ce dossier et il faut bien relancer un chantier trop souvent retardé. Nous ne revenons pas sur l'aveu fait par le maire lors de la séance publique de présentation du PLU du 24 juin et qui consistait à reconnaître des erreurs de méthode. Durant cette même présentation, il a reconnu que dorénavant l'aménagement du centre ville pouvait « redémarrer » grâce, notamment, à nos propositions (on se remémore les interventions du maire nous accusant de contre-vérités lorsque nous disions que le

dossier du centre ville était arrêté ; or pour redémarrer, il fallait bien qu'il soit arrêté....).

Nous faisons ressortir le fait que seules 18% des études seront réutilisables ; ceci s'expliquant par le fait que le bureau d'étude avait commencé ses travaux par le projet de parking situé en lieu et place de l'ancienne école.

Nous avons fait le choix de taire les polémiques pour faire en sorte que ce dossier avance sur de bonnes bases dans l'intérêt de la commune, de son budget, et de ses habitants.

Chargé de mission du démarrage de la ZAC CENTRE VILLE

Dans le droit fil de ce qui précède, un conseiller (Michel Arnaud) et un suppléant (Pierre Colin) sont désignés pour être les interlocuteurs principaux lors de la mise en œuvre des chantiers : « Le chargé de mission quant à lui suit le déroulement du projet, est présent sur le terrain, sur les chantiers, coordonne, anticipe et travaille en étroite collaboration avec le Maire, le Directeur de la commune et toute l'équipe. Il rend compte au Maire et au Conseil municipal. Il est par exemple l'interlocuteur dans les «solutions tiroirs» au moment de la démolition de bâtiments occupés par les associations. »

Nous nous joignons à la majorité municipale. Vote à l'unanimité.

A l'occasion de la discussion le maire rend compte de l'avancée du dossier au sujet du bâtiment Palazzeschi : une promesse de vente devrait être prochainement signée. En ce qui concerne l'ancien hôtel Nieder, la procédure judiciaire suit son cours.

Pour des raisons techniques de procédure le permis de construire du futur bâtiment a été redéposée (à l'identique).

Le Maire informe que les terrains nécessaires ont été acquis en centre-ville.

Une nouvelle discussion est engagée sur les aspects financiers. M Arnaud rappelle qu'avec le dépassement du seuil des 5 000 habitants la dotation d'État (dotation globale de fonctionnement) est augmentée : +91 000 euros environ.

Nous faisons remarquer que ceci est une bonne nouvelle mais qu'il ne s'agit pas forcément d'un gain net pour la commune dans le sens où le passage du seuil des 5 000 habitants engendre aussi des obligations et donc des coûts supplémentaires pour notre commune, notamment la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage et une mise aux normes pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Sur ce dernier sujet, une étude, confiée à un cabinet privé, est en cours de réalisation pour évaluer les besoins.

Sur le premier sujet, le Maire déclare qu'il ne faut pas se précipiter et attendre que l'on nous y contraigne et que d'autres communes fassent l'effort.

Michel Arnaud (adjoint au finance) profite de l'occasion pour signaler que la pénalité de la loi SRU pour déficit en logements sociaux est adoucie par le versement par Chambéry métropole d'une attribution de

compensation (attribution de compensation prévue par la loi à l'initiative d'un amendement déposé au Sénat lors de la discussion de la loi SRU) ; celle-ci est présentée comme un gain, ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord puisque le bilan est toujours négatif : le déficit en logements sociaux induit toujours une fuite nette de recettes fiscales.

Le démarrage des travaux du centre-ville est possible avant la fin de l'année 2009.

2. Information sur le rapport d'activités de Chambéry métropole.

- Le maire informe les conseillers que le rapport présentant les activités de Chambéry métropole est mis à leur disposition.
- Le sujet est vite traité et nous pouvons regretter que ce ne soit pas une occasion pour présenter à la population Challésienne la politique de l'agglomération notamment quand elle concerne Challes. Cela pourrait aussi être l'occasion de présenter la politique suivie par notre commune dans la communauté d'agglomération..... une autre fois.....

3. Subventions aux associations.

- Face à la faible fréquentation lors du festival des Cadiennes, une subvention d'équilibre de 5 000€ est votée. Un débat est mené pour savoir s'il faut poursuivre cette animation. Aucun avis tranché n'apparaît : certains font valoir le fait qu'il s'agit d'une manifestation s'adressant à un public spécialiste. Aussi, la première édition a pu drainer un certain nombre de curieux qui n'ont pas réitéré leur participation. D'autres signalent que de nombreuses festivités ont lieu à la même période et que les prix pouvaient être élevés quand d'autres spectacles sont donnés gratuitement. La réflexion mérite d'être poursuivie.
- Subvention à l'association ayant assuré l'animation de la « Faites de la Musique » : 2 000€.

Vote à l'unanimité des subventions.

4. Questions diverses.

- Proposition d'augmentation des tarifs de la cantine scolaire et du Centre de Loisirs.**

Nous regrettons que ce sujet soit traité comme une question diverse et ne soit pas accompagné de documents détaillés.

Une augmentation des tarifs est proposée ; nous en demandons les modalités d'application, constatant que les ménages aux revenus les plus modestes sont ceux qui subissent apparemment la plus forte augmentation : +4,71% (+20 ct par repas) pour le premier tarif et +1,9% pour le tarif le plus élevé (+10 ct). **Faute de plus amples détails, dans un contexte de crise, nous nous sommes abstenus (3 voix) ou avons refusé (1 voix) de voter cette augmentation de tarifs.**

Nous aurions souhaité que l'examen de ce sujet fasse l'objet d'un prochain conseil, mais il a été rétorqué que la rentrée ayant lieu prochainement, il faut informer rapidement les familles des tarifs en vigueur.

Nous proposons aussi que cela fasse l'objet de réflexions au sein de la commission des finances.

Michel Arnaud rappelle qu'un certain nombre de services rendus à la population sont en déficit et qu'il faut trouver les solutions pour faire financer les services par les usagers.

Nous ne sommes pas opposés à cette perspective, mais nous souhaiterions que les efforts des uns et des autres soient définis plus clairement, dans le cadre d'une politique juste et équitable en prenant en compte toutes les données du problème (capacité contributive, degré d'utilisation des services rendus par la collectivité, etc...).

- ☑ Une information est donnée par M Lacroix sur l'avancée des travaux rue de l'Aviation. La sélection des entreprises a été effectuée. Bonne nouvelle, une subvention de Chambéry métropole (50% du montant des travaux d'assainissement des eaux pluviales) sera versée, ce qui viendra alléger le coût pour les finances locales : comme quoi, l'Agglomération n'a pas que des mauvais côtés !!!!..... Une délibération modificative de crédit est votée à l'unanimité.
- ☑ Enfin, un bilan positif est fait sur l'animation réalisée par l'association Troubadour (Challes en fêtes, le 7 août). Les débats font ressortir l'intérêt d'une telle animation et la nécessité de préparer plus en amont cet événementiel. Nous participons à cet avis et remarquons qu'il faut éviter le samedi, jour de renouvellement des curistes. Le dimanche serait une meilleure solution.
- ☑ La même association propose d'accueillir, le même jour que le Forum des Associations, un rallye de voitures anciennes. La découverte de ces véhicules anciens est perçue par l'ensemble du conseil municipal comme une bonne idée et la proposition est acceptée.

Fin du conseil municipal.